



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 44
Séance du vendredi 28 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 02
Absents : 04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CORONA Jean, LUIGGI Laure, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2023
Date d'exécution : 31 juillet 2023
Date d'affichage : 03 août 2023

OBJET : Remise à niveau de la cantine scolaire - Modification du plan de financement

Le président rappelle que par délibération N° 2023-23 en date du 16 mai 2023, le conseil municipal approuvait le principe de l'opération de remise à niveau de la cantine scolaire pour un coût de 103 085, 00 € HT € ainsi que le plan de financement de cette opération qui s'établissait comme suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
ETAT - Plan de relance	19,23 %	19 820, 50 €
ETAT - DETR	30, 38 %	31 323, 75 €
CDC	30, 38 %	31 323, 75 €
Commune	20, 00 %	20 617, 00 €
TOTAL	100, 00 %	103 085, 00 €

Il expose au conseil que dans le cadre de l'instruction de ce dossier, les services de l'Etat ont invité la commune à présenter un plan de financement rectifié qui s'établit comme suit et qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal :

PLAN DE FINANCEMENT		
Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
ETAT – Plan de relance	19, 23 %	19 820, 50 €
ETAT - DETR	30, 38 %	31 317, 22 €
CDC	30, 39 %	31 323, 75 €
Autofinancement	20, 01 %	20 623, 53 €
TOTAL	100, 00 %	103 085, 00 €

* * * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la proposition du maire et d'entériner le nouveau plan de financement de l'opération de remise à niveau de la cantine scolaire.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

